

PROFIL DE BAINNADE

Date d'élaboration : JANVIER 2011



Plage de la Ville de Cayeux-sur-Mer



➤ CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Plage de la ville de Cayeux-sur-Mer
 Commune : Cayeux-sur-Mer / Département : Somme / Région : Picardie
 Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 2828 habitants
 Population estivale estimée de la commune : 12700 résidents
 Fréquentation maximale journalière de la plage : 3000 pers/jour (week-end pendant la saison balnéaire)
 Personne responsable de l'eau de baignade : Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer
 Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09
 Période et heures de surveillance : 01/07 au 31/08
 Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 539 601 Y = 2 576 845 m
 Nature : galets
 Activités autre que baignade : École de Voile, Club Nautique

➤ SCHÉMA DE LA ZONE DE BAINNADE

Se reporter au plan de balisage de la plage

➤ ÉQUIPEMENT



Commentaire : Présence de 460 cabines de plages, chemin de planches de 2 km, pataugeoire

➤ QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

CLASSEMENT

Classement actuel selon la Directive 76/160/CEE
 La qualité est évaluée en prenant en compte 1 année d'analyses

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	A	B	B	B

A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne
 C : eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Futur classement selon la Directive 2006/7/CE (à partir de 2013)

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2007, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2004 à 2007 inclus. Le premier classement basé sur 4 années de contrôle devra être établi **au plus tard** à la fin de la saison 2013.

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	Excellente	Bonne	Excellente	Bonne

Evolution de la qualité

Une augmentation des concentrations en E.Coli est observée ces dernières années ce qui pourrait empêcher le retour à une qualité « excellente ».

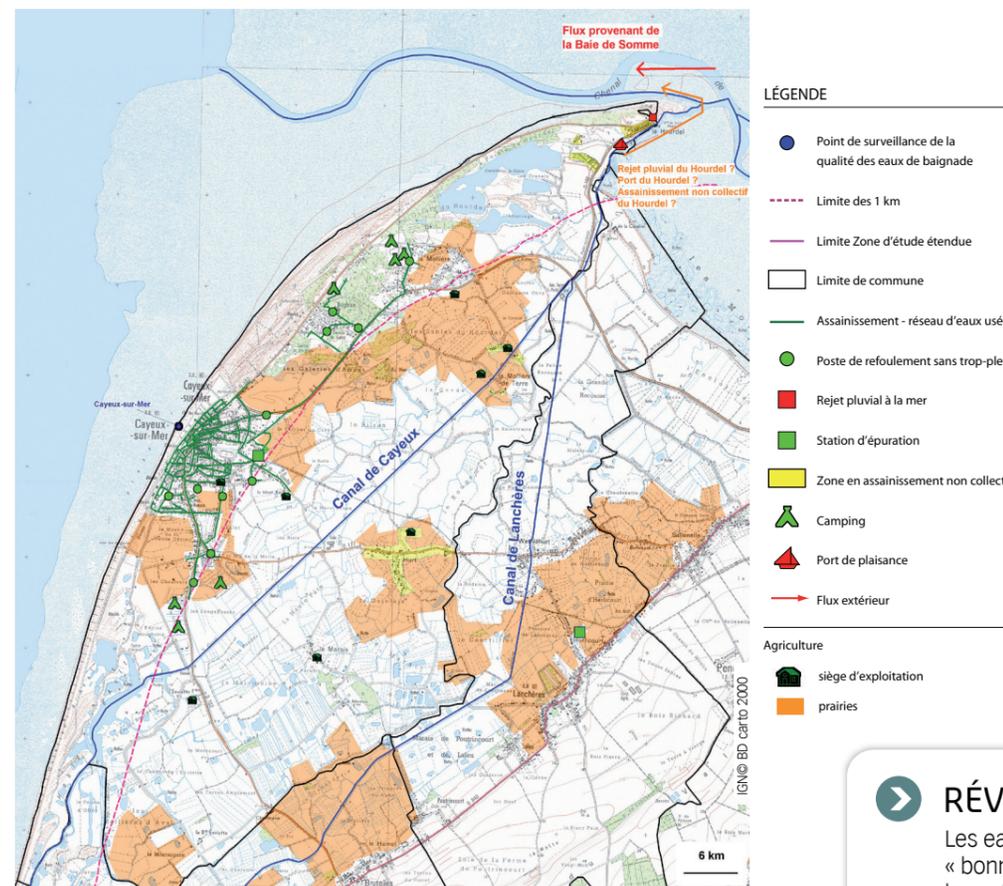
PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

➤ INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météorologiques défavorables			Évaluation du risque relatif	Actions associées
		Pluie	Vive-eau	Vent fort		
Canal à Poissons	Permanent				Moyen	4 - 6
Port de plaisance du Hourdel	Permanent				Moyen	3
Assainissement non collectif non conforme du Hourdel	Permanent				Moyen	2
Rejets pluviaux à Saint-Valéry	Temps de pluie				Moyen	1
La Somme	Permanent				Faible	4 - 5 - 6
Chevaux sur la plage	Exceptionnel				Faible	7
Camping-cars	Rare (accidentel)				Faible	-

➤ CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



Étude réalisée avec l'aide financière de



➤ PLAN D'ACTIONS (dans l'attente des résultats des études complémentaires)

A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

1. Limitation des rejets eaux pluviales sur le littoral (Le Hourdel)
2. Poursuivre la mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur du Hourdel
3. Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance (Le Hourdel)

➤ PLAN D'ACTIONS COMPLÉMENTAIRES (dans l'attente des résultats des études complémentaires)

A L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'ÉTUDE ÉTENDUE

- 1b. Limitation des rejets eaux pluviales sur le littoral (en Baie de Somme)
- 3b. Limitation des risques de déversement des eaux noires dans le milieu naturel au niveau des ports de plaisance (St-Valéry et Le Crotoy)
4. Maintien et/ou amélioration du traitement tertiaire de désinfection des stations d'épuration rejetant dans la Somme et ses affluents
5. Sensibilisation sur la gestion des moutons de prés salés lors de grandes marées
6. Réduction des flux d'origine agricole
7. Mise en place de l'interdiction des animaux domestiques sur la plage

➤ ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES (à mener pour préciser les sources de pollution)

- Etude de modélisation des rejets en baie de Somme
- Campagne de mesures complémentaires (analyses) en baie de Somme

action en cours

➤ RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité « bonne », selon nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil devra être révisé dans 4 ans, soit en 2015